

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024

Etaiet présents :

Laurent TORGUE, Danielle SERILLON, Monique LEPINE, Pascal BORGNE, Florence RAVINET, Pierre – Yves BOUDIN, Catherine CONSTANTIN, Catherine CLEMENT, Alex AGERON, Benoit CHAUMARD Fernando Do NASCIMENTO Frédéric BOISSONNET Virginie LIVET

Absents ayant donné pouvoir : Pierre BARJON a donné pouvoir à Pierre-Yves BOUDIN

Absents : Eddy DELABEYE

Le quorum étant atteint monsieur le maire ouvre la séance.

2/ Alex AGERON est désigné secrétaire de séance.

3/ Après avoir rappelé l'ordre du jour, monsieur le maire propose de rajouter une délibération qui portera sur la modification des statuts du SIVU Sablons/ Serrières.

Il présente à l'assemblée Mme Marie LAURENT qui a été recrutée, à l'essai, en tant que correspondante auprès du journal le « Dauphiné libéré » -

Monsieur le maire soumet ensuite le procès-verbal de la réunion du 25 septembre à l'approbation du conseil municipal. - Le procès-verbal est voté à l'unanimité –

AFFAIRES GENERALES- FINANCES

FINANCES

D/2024/56 : Budget principal : DM 4

Danielle Sérillon donne lecture de la décision modificative N°4

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615231 : Entretien, réparations voiries		5 900.00 €		
D 6227 : Frais d'actes et de contentieux	3 000.00 €			
D 6231 : Annonces et insertions		1 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000.00 €	6 900.00 €		
D 6216 : Personnel affecté par GFP rattachement		500.00 €		
D 6218 : Autre personnel extérieur		2 300.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimi		2 800.00 €		
D 7392221 : Fonds péréquation res. com. et intercom		313.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		313.00 €		
D 6568 : Autres participations		30.00 €		
D 657358 : Subv. fonct. autres groupements		750.00 €		
D 65748 : Subv. fonct. autres personnes droit privé	2 000.00 €			
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	2 000.00 €	780.00 €		
D 6688 : Autre		59.00 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		59.00 €		
D 6817 : Dot. prov. dépréc. actifs circulants		98.00 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions		98.00 €		
R 75888 : Autres				5 950.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante				5 950.00 €
Total	5 000.00 €	10 950.00 €		5 950.00 €

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 NOVEMBRE 2024**

INVESTISSEMENT			
D 21318 : Autres bâtiments publics		6 180.00 €	
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		6 180.00 €	
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		400.00 €	
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		400.00 €	
D 2051 : Mairie		510.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		510.00 €	
D 2041412 : VOIRIE		1 690.00 €	
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		1 690.00 €	
D 21578 : Mairie	400.00 €		
D 21611 : Mairie	1 200.00 €		
D 2188 : travaux de bâtiments divers		1 200.00 €	
D 2188 : Travaux Ecoles/Cantine	250.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 850.00 €	1 200.00 €	
D 275 : Dépôts et cautionnements versés	1 050.00 €		
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	1 050.00 €		
R 238 : Avances commandes immo corporelles			6 180.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales			6 180.00 €
R 10222 : FCTVA			500.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves			500.00 €
R 165 : Dépôts et cautionnements reçus			400.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées			400.00 €
Total	2 900.00 €	9 980.00 €	7 080.00 €
Total Général		13 030.00 €	13 030.00 €

La DM N° 4 est adoptée à l'unanimité des présents -

TRAVAUX, ETUDES DE PROJETS, VOIRIE, URBANISME, LOGEMENTS COMMUNAUX

1/ TRAVAUX

- Cités Bellerives :

Monsieur le maire rappelle le projet de rénovation énergétique des cités Bellerives qui fait suite à l'audit demandé au SDE 07 ; il explique que les 2 bâtiments datant de 1950 ont été classés suivant le DPE (diagnostic de performance énergétique) en **D**. il y a donc lieu de faire ce type de travaux pour améliorer la performance énergétique de ces bâtiments et le confort de ses occupants.

Ainsi la commune, assistée par le SDEA (Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche), a lancé un appel d'offres pour des travaux d'isolation par l'extérieur, le changement de volets et portes de garages et VMC.

Le montant des travaux a été estimé à 262 000 € HT, des subventions ont été sollicitées auprès des financeurs pour les montants suivants :

Etat Fonds verts 78 000 € - Département 78 000 € - Annonay Rhône Agglo 44 378 € - Une participation de 15 000 € attendue du SDE07 dans le cadre de la convention de valorisation des CEE (certificats d'économie d'énergie) -

Reste à charge prévisionnel pour la commune environ 46 600 €

Les entreprises avaient jusqu'au 25/10/24 midi pour déposer leurs offres – 11 dossiers ont été déposés ils sont en cours d'analyse par le SDEA ;

Une réunion avec les locataires et les entreprises sera organisée avant le démarrage des travaux ceux-ci pourraient démarrer courant février 2025.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024

- Ecole publique :

D/2024/57 : Projet de réhabilitation thermique et travaux divers - Demande de subventions

Monsieur le maire rappelle l'audit énergétique demandée au SDE 07 pour l'école publique. Il explique que ce diagnostic a été sollicité pour permettre l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et la réduction des coûts de chauffage. Ainsi il est envisagé de procéder au remplacement du système de chauffage vieillissant. De plus, quelques travaux d'amélioration de confort comme la réfection des sanitaires de l'école maternelle et la reprise partielle des sols sont envisagés.

Ceci exposé monsieur le maire donne lecture du plan de financement prévisionnel pour les travaux envisagés :

	Dépenses HT	Recettes
Travaux + études	325 599	
AMO ET MOE	49 401	39 521 (80 % SDE07)
Subvention ETAT fonds verts		80 149
Subvention REGION		48 090
Subvention DEPARTEMENT		48 090
SDE 07 CCE		15 000
Fonds de concours CC Annonay Rhône Agglo		69 150
Sous total	300 000	300 000
Fonds propres commune		75 000
Total HT	375 000	375 000

Monsieur le maire propose de valider le projet de réhabilitation thermique des écoles son plan de financement provisoire et de l'autoriser à déposer des demandes de subvention pour financer ces travaux.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation thermique de l'école publique pour un montant prévisionnel de 375 000 € HT
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus exposé
- **AUTORISE** monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention
 - À l'Etat dans le cadre du fonds verts
 - Au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
 - Au Département de l'Ardèche
 - A la CC Annonay Rhône Agglo dans le cadre du fonds de solidarité aux communes
 - Auprès du SDE 07

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024

AUTORISE monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024

Monsieur le maire précise qu'une mission complète d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été sollicitée auprès du SDEA pour accompagner la commune dans ce projet complexe. Le projet de convention sera validé lors du prochain conseil municipal de décembre-

Il faudra également voir avec les enseignants pour l'organisation et le phasage du chantier avec les entreprises – Les travaux seront exécutés sur 6 mois-

C'est une période délicate pour les entreprises, il faudra être attentif sur le montant des propositions et choix de celles-ci.

- **Travaux assainissement : travaux bassin d'orage :**

Les travaux avancent bien, environ 50 % des pieux ont été réalisés cette première étape devrait se terminer la semaine prochaine.

A signaler lors de l'évacuation des matériaux, la rupture du réseau de la fibre malgré son dévoiement. 40 foyers au nord de SERRIERES (avenue Jean Vernet à la zone de Marlet) ont été impactés pendant plus d'une semaine.

Problème avec les WC (ancien syndicat d'initiative), l'eau a été coupée. Après des recherches sur plusieurs réseaux, une solution a été trouvée, son rétablissement est prévu au plus tard la semaine prochaine-

2/ D/2024/58 : Local commercial ex Bateau d'Emile »

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le bail commercial en date du 12 février 2014 consenti et accepté par la SARL les saveurs du bateau (enseigne « le bateau d'Emile ») et représentée par son gérant Benoit Durieux, pour les locaux situés au 65 Quai Jules Roche, ceci pour exercer son activité de café restaurant.

Monsieur le maire rappelle que la SARL « les saveurs du bateau » a transféré son activité dans les nouveaux locaux au 205 quai Jules Roche avec la signature d'un nouveau bail en date du 1^{er} décembre 2022, de fait les locaux du 65 quai Jules Roche sont depuis inoccupés.

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il est souhaitable de récupérer ces locaux afin de les remettre à la location.

Ceci exposé monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer pour la résiliation du bail commercial accordé à la SARL les saveurs du bateau (enseigne le bateau d'Emile) pour les locaux situés au 65 quai Jules Roche.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité des présents

DECIDE la résiliation du bail commercial accordé à la SARL Les saveurs du bateau (enseigne le bateau d'Emile) pour les locaux au 65 quai Jules Roche.

DIT QUE la résiliation sera effective au 31 décembre 2024-

Monsieur le maire explique qu'une réflexion est en cours pour la reprise des locaux en lien avec une activité ou un commerce de « bouche » - Une démarche a été entreprise auprès du boucher dont le commerce est actuellement situé rue Seyve Buisset. Après contact, il serait prêt à s'installer dans les locaux ceci lui permettrait de valoriser et développer son commerce. Une première visite a été organisée, il n'y aura donc pas d'appel à projet. En effet il est important de privilégier le commerce local. Dans un premier temps, une estimation du coût de réaménagement des locaux devra être réalisée. La commune ainsi que l'éventuel preneur pourraient obtenir des subventions auprès de la Région et d'Annonay Rhône Agglo dans le cadre du fond de solidarité aux communes et de l'aide aux commerces.

3/ Local commerce vélos

Monsieur le maire informe l'assemblée que monsieur M. CHARDON, locataire du commerce de cycles quai sud, souhaite cesser son activité et vendre son fonds de commerce - Celui-ci a déjà rencontré un repreneur potentiel. La personne contactée possède déjà plusieurs commerces et a

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024

les capacités financières pour investir. Ce repreneur souhaite installer un glacier tout en conservant l'activité location-vente de vélos - Il a indiqué prendre à sa charge les aménagements des locaux, environ 75 000 € et permettra la création de 2 emplois. Un projet de bail sera rédigé et soumis lors d'une prochaine réunion du CM, il devra intégrer l'extension d'activité glacier en plus de celle de location et vente de vélos ;

Arrivée de Mme Virginie Livet - 19 h 20

4/ Point sur les Enquêtes publiques

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les 2 enquêtes publiques en cours concernant le projet de cession du domaine public à deux commerçants quai Jules Roche Nord :

1/ Cession de 66 m² à M. BOUSSET propriétaire du restaurant « Le Petit Roche » et 15 m² à M MARTHOURET propriétaire du commerce « Nails Ambre »

2/ Cession à un riverain, d'une partie de chemin rural et de la parcelle communale AH 68 situé à côté du lotissement la Garenne

Monsieur le maire rappelle que les enquêtes ont débuté le 18 novembre et se termineront le 2 décembre. A l'issue de celles-ci le commissaire enquêteur remettra son rapport -

5/ Point sur les intempéries des 16 et 17 octobre

Monsieur le maire rappelle les intempéries des 16 et 17 octobre dernier -

Concernant la commune, le ruisseau de St Sornin a débordé, l'entreprise Badin a dû intervenir en urgence pour évacuer des embâcles qui obstruaient le pont - Un nombre important de matériaux divers et de pierres ont raviné les berges du ruisseau le long des propriétés de certains riverains- Monsieur le maire rappelle la législation sur les cours d'eau et indique que l'entretien des berges revient aux riverains, qui en sont propriétaires ainsi que de la moitié du lit de celui-ci.

A noté aussi l'inondation de la rue du Vieil hôpital et des coulées de boue rue des Osches, rue des acacias vers Emmaüs et dans plusieurs chemins. Le sentier qui mène au chemin d'escalade lui a complètement disparu ;

Monsieur le maire indique que le syndicat des 3 rivières prendra en charge le curage du ruisseau de St Sornin. La CNR sera contactée pour l'évacuation du sable à l'embouchure du ruisseau après le passage à gué.

Monsieur le maire explique que la commune a sollicité une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle ainsi, les sinistrés qui ont subi des dégâts auront 30 jours à partir de la parution du décret pour faire une déclaration à leur assurance. Par arrêté ministériel du 31/10 la Commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle. Une proposition de mise en place d'un fonds de solidarité à l'échelle de l'Agglo sera mis en œuvre prochainement -

Enfin monsieur le maire réitère, au nom du conseil municipal, son soutien auprès de la commune de LIMONY et ses administrés qui ont subi des inondations et des dégâts sans précédents.

- Point enquête publique PLUIh

Monsieur le maire donne les conclusions et recommandations du commissaire enquêteur pour la commune de Serrières suites aux contributions qui avaient été déposées par la commune à savoir :

Avis favorable pour la cartographie du linéaire commercial qui sera étendu comme proposé par la commune

Le périmètre de l'OAP Helvétia (orientation d'aménagement et de programmation) sera classé en zone UA2 avec une hauteur de bâtiment de 12 m maximum

Le programme des OAP Helvetia et gendarmerie devra être précisé

Prise en compte des zones inondables au regard du PPRI dans le Projet OAP Helvetia et gendarmerie.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024

Pour la zone de Vernat, la zone humide sur le projet de cartographie sera supprimée.
Pour le Passage de la zone de 2AU en 1AU « les conditions pour passer en zone 1Au ne sont pas réunies ». Une déclaration de projet permettra la modification du PLUIH.

AFFAIRES SOCIALES, AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES, JEUNESSE, PETITE ENFANCE

Monique Lépine rappelle les élections du conseil municipal des enfants, seulement 11 élus pour 12 sièges. On note un manque de motivation certain pour cette fonction. La remise des écharpes aux nouveaux élus aura lieu lors de la cérémonie du 11 novembre.

Actions à venir : l'arbre offert par le SDE 07 sera planté au square du conseil municipal des enfants
Téléthon 2024 : un stand sera présent lors du marché du vendredi

Les enfants des deux écoles participeront, en partenariat avec l'association « Serrières autrefois », à l'organisation d'une randonnée le samedi 30 novembre avec 2 parcours + un parcours poussette

Le prochain conseil d'école est fixé au 14 novembre -

Pour information le siej a repris ses activités loisirs sur 2 sites Peaugres et Félines.

SIVU SABLONS SERRIERES

D/2024/59 : Modification des statuts -

Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de modifications des statuts du SIVU Sablons Serrieres ceci pour intégrer dans son patrimoine les terrains de boules situés sur la commune de Serrières.

Après avoir donné lecture du projet des statuts modifiés monsieur le maire demande à son conseil de délibérer

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents :

VALIDE les nouveaux statuts tel qu'annexés à la présente délibération.

COMMUNICATION, CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

Musée des Mariniers :

Danielle Sérillon annonce la fermeture du musée pour la saison hivernale à compter du 1er novembre jusqu'au 28 février 2025 -

La première campagne de recollement des objets qui concernaient le coté droit de la nef et la sacristie est terminée et a été validé par Mme VIENOT Chargée des commissions scientifiques régionales et du suivi des collections Service musées

- 2 autres campagnes vont suivre -

Site internet :

Monsieur le maire réitère ses remerciements à Catherine Constantin pour son implication dans la création du nouveau site internet. Celle-ci rappelle aux élus qu'il est opérationnel et donne les explications nécessaires à son utilisation.

Le site devra être complété par des informations qui seront demandés aux associations et avec l'intégration du DICRIM.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024

CITOYENNETE -VIE ASSOCIATIVE - SPORT- FESTIVITES

Foire aux dindes :

Alex Ageron rappelle que la commune sera présente sur la foire suite à l'invitation de l'association de la confrérie de la foire aux dindes - Un stand sera installé place des Mariniers avec des animations sur différents thèmes choisis (joutes, musée des marinières, via Fluvia, vigneron). Le comité des fêtes et « Serrières Autrefois » seront également présents. Une tombola gratuite (1^{er} prix : vol en montgolfière) sera proposée aux visiteurs.

Monsieur le maire rappelle la présence indispensable des élus sur ces 2 jours sur le stand et pour sa mise en place.

Divers :

De vifs remerciements sont adressés à l'association « le Gas Vidette » qui a reversé une partie de sa recette à l'hôpital local de Serrières et aux sinistrés de LIMONY -

Pour terminer la séance Danielle Serillon annonce que le recensement de la population aura lieu en 2025 du 16 janvier 2025 au 15 février 2025, 3 agents recenseurs seront recrutés.

La séance est levée à 20 H 40

Le maire

Le secrétaire